

La Fine Gaule Salignaise

Règlement 2020

AMIS PECHEURS LISEZ ET RESPECTEZ LE REGLEMENT

Merci !!! Les membres du bureau.

☞ **La carte de pêche:** Elle est personnelle et obligatoire à partir de 9 ans.

Tarif à l'année: 25€ pour Bellevigny, 30€ pour les pêcheurs des communes extérieures.

Tarif à la journée: 5 € pour tous les pêcheurs.

Elle donne le droit de pêche sur les plans d'eau aux dates citées ci-dessous.

Plan d'eau des Fontaines

A partir du Samedi 29 Février 2020

★ Les trois premiers week-ends (29 Février et 01 Mars, 07/08 et 14/15 Mars avec pêche autorisée à partir de 7h30) avec 2 lancers ou cannes pour les titulaires d'une **carte annuelle seulement**.

(4 truites par jour et par pêcheur)

★ Ouvert à tous à partir : du Lundi 23 Mars avec 3 lancers ou cannes.

Où la pêche est autorisée seulement: le vendredi, samedi, dimanche, lundi
Et les jours fériés, du lever du soleil à 20h le soir (Arrêt pêche à 19h45).

★ Sauf: du Vendredi 01 Mai au Dimanche 01 Novembre,

Où la pêche est autorisée tous les jours du lever du soleil à 20h le soir (Arrêt pêche à 19h45)

★ Fermeture le Dimanche 01 Novembre au soir (ou plus tôt pour cause d'alevinage)

★ **ATTENTION: Fermetures exceptionnelles:**

En jaune sur le calendrier

Le week-end des 21/22 Mars (pêche à la truite des chasseurs le Dimanche 22 Mars)

Les : 04 et 05 Avril - 25 et 26 Avril - 16 et 17 Mai - 21 Mai - 30, 31 Mai et 01 Juin - 27 et 28
Juin - 25 et 26 Juillet - 08 et 09 Août - 22 et 23 Août - 05 et 06 Septembre - 19 et 20
Septembre - 17 et 18 Octobre (CONCOURS)

☞ **Pêche à la carpe:** Elle est autorisée seulement à l'hameçon simple.

Un tapis de réception serait recommandé pour protéger les poissons.

Bourriche à carpe interdite - Amorçage au pain flottant interdit

ATTENTION PÊCHE EN "NO KILL": AUCUNE CARPE NE DOIT ETRE EMPORTÉE

☞ **LA PECHE DE NUIT EST FORMELLEMENT INTERDITE !**

La fine Gaule Salignaise décline toutes responsabilités en cas d'accident.

Le bureau se donne droit de sanction en cas de pêche abusive ou non respect du règlement !!!

Attention: Pour faciliter le contrôle, il est demandé à chaque membre d'être en possession de sa carte. Tout pêcheur qui ne sera pas en mesure de présenter sa carte (y compris annuelle) lors d'un contrôle devra régler un supplément de 5€ pour une carte à la journée.

La pêche est un loisir et le respect est primordial. Veuillez respecter vos distances de pêche ainsi que les pêcheurs des autres berges.

☞ **Pêche au carnassier FORMELLEMENT INTERDITE.**